



CDEN du 26 novembre 2020 Pourquoi la FSU23 ne siègera pas !

Un CDEN à l'initiative de l'Etat est convoqué ce jeudi 26 novembre 2020 avec à l'ordre du jour les points suivants :

- Constats de rentrée 2020
- Règlement type départemental des écoles maternelle et élémentaire de la Creuse

Le premier point a pour objet de débattre avec la communauté éducative (représentants des personnels, des parents d'élèves et des élus) des conditions de cette rentrée 2020. L'occasion était intéressante pour, en dehors des opérations de carte scolaire, dresser le bilan de cette rentrée sans les tensions qui entourent régulièrement ces opérations. Occasion ratée puisque une nouvelle fois, le choix est fait de l'audioconférence dont chacun a pu mesurer les limites précédemment.

Comment envisager ces débats dans de telles conditions ?

Les personnels ont beaucoup à dire sur les conditions de rentrée que le Ministre qualifie de « normale » : ils sont abandonnés à la gestion locale d'un protocole sanitaire inopérant en bien des endroits du fait de classes surchargées, de manque de personnels -enseignants, de vie scolaire, de surveillance comme de personnels territoriaux-, de locaux exigus... Abandonnés également dans la prise en charge des dommages causés par le confinement : les élèves à besoins éducatifs particuliers sont laissés pour compte en l'absence de moyens spécifiques dédiés à leur accompagnement.

Les parents d'élèves ont déjà fait savoir qu'ils manifesteraient leur colère : comment pourrait-il en être autrement alors que, quotidiennement, l'Education Nationale n'est plus en mesure d'assurer la scolarisation de leurs enfants soit parce que l'Education Nationale n'est pas en mesure d'assurer la présence d'un enseignant chaque matin dans toutes les classes, soit parce que l'absence d'anticipation de la seconde vague conduit à réduire drastiquement le temps de scolarisation des élèves pour éviter une concentration d'élèves contraire aux règles sanitaires dans les établissements.

Les élu.e.s locaux peuvent ils-elles aujourd'hui se satisfaire des conditions de la rentrée ? Ils-elles ont été mis.e.s devant le fait accompli de la mise en œuvre, dans des délais intenable, de pas moins de 3 protocoles sanitaires successifs. Augmentation de la charge de travail (nettoyage désinfection renforcés ; non brassage sur les temps périscolaires, ...) mais aussi coûts de fonctionnement augmentés (frais de personnels, consommables d'hygiène, ...) : autant de contraintes imposées par l'Etat prescripteur mais non compensées financièrement... Pire, ils-elles sont amené.e.s à se substituer à l'Etat pour l'accueil des élèves sur le temps scolaire, sans compensation ! Un abandon insoutenable de l'Etat.

Alors oui, la colère est grande en cette rentrée. Elle nécessite que l'Etat, et en premier lieu l'Inspecteur d'Académie, représentant du Ministre dans le département, crée les conditions d'un débat serein et constructif qui permette de trouver les solutions pour permettre à l'Ecole d'avoir les moyens d'assurer la réussite de tous les élèves, y compris en période de crise sanitaire.

Enfin, le SNUipp-FSU23 demande de revoir le **Règlement départemental des écoles** depuis juin 2019 afin de le mettre en conformité avec la loi et notamment la scolarisation obligatoire à 3 ans. Le SNUipp-FSU23 avait sollicité la tenue d'un groupe de travail. Deux rentrées scolaires plus tard, l'IA-DASEN voulait engager le dialogue sur la révision de ce règlement par audio-conférence. Le représentant du Préfet avait convenu des difficultés de l'exercice, tout comme d'un débat en CDEN plénier sur la question sans travail préalable. Un groupe de travail -rejeté en première intention par l'IA-DASEN- était donc convoqué le 13 octobre 2020. Le SNUipp-FSU23 a été force de propositions en soumettant des amendements aux personnels administratifs présents (l'IA étant absent). Ce n'est que deux jours avant le CDEN convoqué ce jour que nous avons reçu le document de travail de 26 pages : soit un mois et demi après le groupe de travail. Ce n'est pas raisonnable et de telles pratiques en dit long sur la volonté de l'Education Nationale d'engager un débat constructif avec la communauté éducative.

Pour toutes ces raisons, les représentants de la FSU ne siègeront pas à ce CDEN et espèrent vivement que les services de l'Etat entendent la colère des personnels, des usagers et sans doute des élus et s'attacheront à créer les conditions d'un dialogue serein et constructif. L'Ecole mérite mieux que ce simulacre de dialogue social.

A Guéret, le 26 novembre 2020